

Rapport d'orientation budgétaire CCAS 2026



Centre communal d'action sociale
Auzeville-Tolosane

Cadre réglementaire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune. Etablissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social. Il assure un rôle de coordinateur des politiques sociales sur son territoire, en lien avec ses partenaires, institutions publiques et privées.

Les publics concernés par son action : jeunes, familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, en parcours migratoire..., peuvent s'adresser au CCAS dans le cadre d'un parcours coordonné et intégré, dès l'accueil et pendant toute la durée de la prise en charge.

Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire. Pour sa réalisation, le CCAS peut solliciter les services de la ville, pour une organisation transversale favorisant la pluridisciplinarité, la réactivité et l'innovation.

Cadre réglementaire

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe du 7 août 2015 (article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration du CCAS doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget.

Ce débat permet d'informer le conseil d'administration sur les projets et actions à venir compte tenu notamment de la stratégie financière adoptée par la Ville, tout en dépendant fortement de la situation économique et financière du niveau national.

La loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique

Le présent rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget 2026, lequel aura lieu le 19 Février 2026.

LE CONTEXTE FINANCIER (MACRO-ECONOMIQUE)

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier ainsi que sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026.

À la suite de la démission de M. Bayrou, un nouveau Premier Ministre, M. Lecornu, a été nommé le 9 septembre par le Président de la République avec pour objectif de « consulter les forces politiques représentées au Parlement en vue d'adopter un budget pour la nation (...) ».

Le 5 octobre 2025, M. Lecornu remet sa démission au Président de la République, qui le renomme Premier ministre le 10 octobre avec pour mission, notamment, de doter le pays d'un budget en 2026.

Le projet de loi de finances 2026 a été présenté en conseil des ministres le 13 octobre et enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 14 octobre. Au vu du contexte politique il est probable que ce PLF doive subir de nombreux ajustements au cours des débats parlementaires. C'est sur la base du PLF 2026 initial que ce ROB est rédigé.

LE CONTEXTE FINANCIER (MACRO-ECONOMIQUE)

Le contexte économique et budgétaire : une croissance molle, une inflation faible et un déficit public important

L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été 2024 entraînent des conséquences sur l'économie française avec un coût de la dette française qui progresse, la dégradation de la note de la France par les agences de notations et des ménages attentistes présentant un taux d'épargne très élevé..

Une croissance faible et un taux d'inflation mesuré

La situation de l'économie française est paradoxale. La croissance est faible (0,3 % au 2ème trimestre après +0,1 %, la Banque de France table sur une progression de 0,3 % au 3ème trimestre). Au total, la croissance pourrait avoisiner 0,7 % en moyenne en 2025. Malgré cette croissance faible, le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Enfin, l'inflation est faible (0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui de la zone euro du fait de la diminution des prix de l'électricité). On remarque que si le prix de l'électricité baisse fortement (-13.6 %), celui du gaz progresse (+6.5 %).

Les orientations générales du PLF 2026 précisent que « L'inflation s'établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle » (après +2,0 % en 2024). En glissement annuel, l'inflation s'est établie à +1,2 % en septembre. Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie.

LE CONTEXTE FINANCIER (MACRO-ECONOMIQUE)

La dette et le déficit public : une situation dégradée

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s'élève en 2024 à 154,1 milliards d'euros après 153,7 milliards d'euros en 2023. Le déficit des administrations locales, qui reste très mesuré, augmente également, s'établissant à 16,7 milliards d'euros en 2024, après 9,5 milliards d'euros en 2023. L'excédent des administrations de sécurité sociale décroît en 2024 avec 1,2 milliards d'euros, alors qu'elles affichaient un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2023.

Le déficit public va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 203 Md€ en 2024 à 3 305 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB augmente donc à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023. On note toutefois que si la dette de l'Etat progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d'endettement du secteur public local s'est toujours situé à un niveau proche de 10 % alors que l'Etat dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90 %.

Le PLF 2026 prévoit que pour 2025 le déficit public s'établirait à -5.4 % du PIB et - 4,7 % du PIB en 2026. Par ailleurs « le PLF propose une réduction du déficit compatible avec la trajectoire de retour sous les 3 % en 2029 ».

LE CONTEXTE FINANCIER (MACRO-ECONOMIQUE)

Les orientations budgétaires initiales pour 2026

Des premières propositions budgétaires ont été présentées le 15 juillet dernier par le Premier ministre, M. Bayrou, correspondant à un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB en 2026 contre 5,4 % en 2025. L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, hors hausse du taux de CNRACL de 3 points, décidée en 2025.

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics passerait de 5,3 milliards d'euros en juillet à, au moins 4.6 milliards dans le PLF 2026. Le PLF 2026 est "ravageur pour les collectivités et donc nos concitoyens", a déploré le 15 octobre André Laignel, président du Comité des finances locales. L'élu évalue à "au moins 8 milliards d'euros" la contribution des collectivités à la réduction du déficit public en 2026. Le CFL indique que des « coupes budgétaires » ne sont pas prises en compte dans les 4.6 milliards d'euros annoncés par le gouvernement en citant le fonds vert (- 500 M€), les agences de l'eau (-900 M€), l'agence nationale de l'habitat (- 700 M€) et la hausse de 3 points de la cotisation employeur CNRACL (1.4 milliards d'euros).

Malgré ce contexte compliqué, la subvention au CCAS baissera car l'établissement est excédentaire pour la seconde année.

La prévision est une subvention de 64463,80 € pour 2026.

Le CCAS- Un acteur engagé au service de la solidarité et de l'innovation sociale

1. Une mission au cœur du territoire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conduit, à l'échelle de la commune, une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques et associatives.

Son rôle dépasse la simple aide ponctuelle : il s'agit d'une démarche globale et concertée, visant à renforcer la cohésion sociale, à anticiper les besoins émergents et à impulser de nouvelles réponses adaptées aux réalités du territoire.

Pour cela, le CCAS s'appuie sur une observation continue des besoins sociaux, garantissant la pertinence et l'efficacité de ses actions.

2. Un accueil et un accompagnement personnalisé

Le CCAS organise son action sociale et solidaire autour :

- d'un accueil, facilitant l'accès des habitants aux services de proximité,
- et d'un accompagnement social individualisé, destiné aux personnes majeures,

L'établissement s'adresse à un public large et diversifié : seniors, personnes en situation de handicap, personnes fragilisées ou en situation d'exclusion, mais aussi migrants.

Ses interventions couvrent les principaux champs de l'insertion sociale : logement, santé, mobilité, emploi, prévention, dans une logique de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Le CCAS- Un acteur engagé au service de la solidarité et de l'innovation sociale

3.Des missions multiples au service de la solidarité

Le CCAS développe une action transversale et coordonnée, articulée autour de trois grandes missions :

- Coordonner l'action caritative locale pour renforcer les complémentarités entre acteurs,
- Favoriser les dynamiques de solidarité et d'insertion,
- Mener des actions de prévention et de promotion du lien social.

4.Les axes stratégiques de développement

a)Participation des habitants aux ateliers, conférences, etc

Les actions déployées favorisent l'engagement et l'expression des usagers :

- Développement d'actions collectives

b)Accès aux droits

- Accompagnement à la mutuelle santé,
- Mise à disposition d'un poste informatique en libre accès,

Le CCAS- Un acteur engagé au service de la solidarité et de l'innovation sociale

- c)Lutte contre les vulnérabilités
- d)Communication et sensibilisation

Pour renforcer la lisibilité de ses actions, le CCAS développe une communication pédagogique et citoyenne :

- Conception d'une plaquette de présentation des missions du CCAS.

e)Développement de projets d'action sociale

L'innovation sociale est au cœur de la stratégie du CCAS, à travers des projets concrets

f)Temps forts et événements

Les actions de sensibilisation et de mobilisation rythment l'année :

- Semaine bleue, seniors à table

Le CCAS- Un acteur engagé au service de la solidarité et de l'innovation sociale

5.Des projets transversaux structurants

Le CCAS s'inscrit pleinement dans les démarches partenariales et innovantes du territoire, à travers plusieurs projets emblématiques :

- Le projet Angela à formaliser
- L'accompagnement des publics en situation de handicap
- L'accompagnement des publics seniors
- Le réseau des CCAS et le Sicoval
- L'EVS de Fédération des Foyers Ruraux et le Foyer Rural

Ces initiatives traduisent la volonté du CCAS de travailler en réseau, de favoriser la coopération locale et de développer une action sociale toujours plus proche des habitants.

Vue d'ensemble du budget 2026

Un projet de budget 2026 avec une subvention prévisionnelle de la ville à son CCAS de 64 463,80€ (montant des dépenses de fonctionnement = 93 615,92€).

Le budget définitif n'est pas encore arrêté en raison du contexte actuel et des arbitrages encore en cours.

Pour mémoire, au BP 2025, le besoin de financement par la Ville pour le budget principal du CCAS en fonctionnement s'élevait à 80 000€.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSE	BP 2025	BP 2026
11	Charges à caractère général	5 000,00 €	9 415,92 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	63 905,56 €	41 000,00 €
62	Prestation de service extérieurs		4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00 €	35 500,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €	2 000,00 €
68	Dotation provisoires		1 700,00 €
	TOTAL	118 405,56 €	93 615,92 €

Chapitre	RECETTES	BP 2025	BP 2026
2	Résultat de fonctionnement reporté	36 405,56 €	27 152,12 €
74	Dotations et participations	80 000,00 €	64 463,80 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	118 405,56 €	93 615,92 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSE	BP 2025	BP 2026
27	Autres immobilisations financières	8 000,00 €	6 000,00 €
	TOTAL	8 000,00 €	6 000,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2025	BP 2026
27	Autres immobilisations financières	8 000,00 €	6 000,00 €
	TOTAL	8 000,00 €	6 000,00 €

Evolution de la subvention ville à son CCAS
⇒ BP 2024 = 85 000€ (+ 21%) dû à la subvention exceptionnelle versée du budget principal mais non consommée
⇒ BP 2025 = 80 000€
⇒ BP 2026 = 64 463,80€

Répartition des crédits par politiques en 2026

- ⇒ Proposition de budget 2026 = 93615,92€
 - ⇒ La masse salariale baisse de 15 %
 - ⇒ les crédits des aides facultatives(inclusion sociale) seront de 17000€
 - ⇒ les aides pour l'Alsh seront de 3500€
 - ⇒ le montant d'aide par les chèques alimentaires sera de 1500€
- Soit un total de 22000 € au lieu de 20 00€ budgétisé en 2025.

I - LE BUDGET 2026

Le budget de fonctionnement du CCAS se 93 615,92€.

Le budget dédié à la mise à disposition du personnel est également en baisse du fait du départ du Responsable du Ccas.

La nouvelle municipalité envisagera une nouvelle organisation et le fonctionnement du CCAS qui pourront engendrer une augmentation de la ligne 012.

L'activité de ses services est en constante augmentation au regard du contexte de crise actuel.

Le CCAS soutient des associations qui œuvrent dans son champ de compétences et a besoin d'une certaine latitude pour répondre à de nouvelles sollicitations.

Il est proposé un montant de 13500€ pour les associations accompagnées.

Les dépenses d'investissement qui correspondent aux prêts accordés seront de 6 000€ (8 000€ en 2025).

I - LE BUDGET 2026

Il a, notamment, la capacité de porter des démarches innovantes ; ce qui a permis de mettre en place de nouveaux dispositifs, d'en assurer l'animation tout en impliquant les partenaires.

Par ailleurs, il reste en veille sur les évolutions des besoins de la population en lien avec l'ABS.

La future démarche d'Abs qu'il faudra engager avec le renouvellement de municipalité (obligation légale) pourra entraîner un coût si le choix est porté par la sollicitation d'un cabinet extérieur,

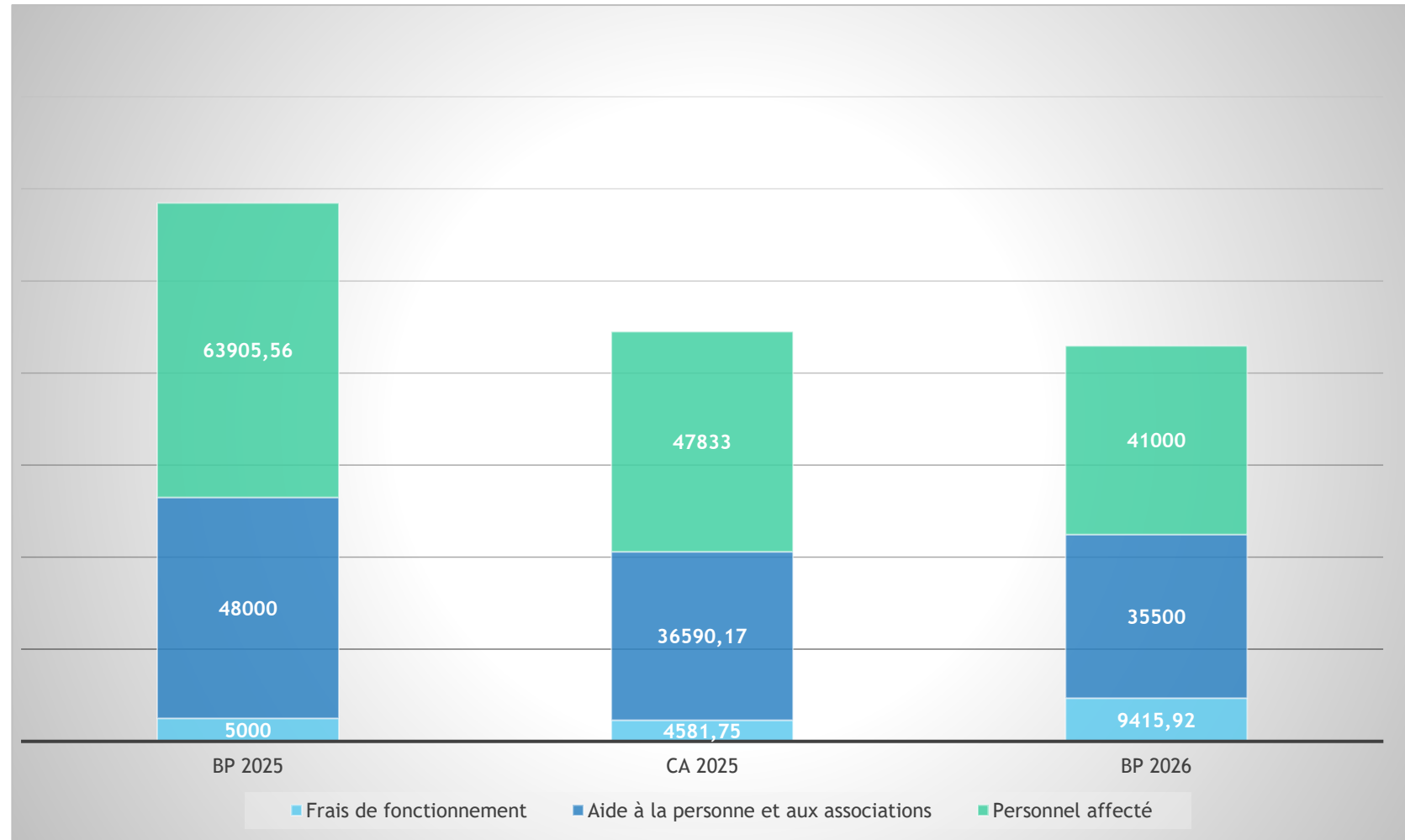
En fonctionnement, le budget du CCAS est principalement alimenté par une subvention de la ville à laquelle s'ajoutent des subventions d'autres collectivités liées à des actions particulières.

Pour le BP 2026, la subvention de la ville sera de 64 463,80€ au lieu 80 000€ en 2024.

L'excédent budgétaire sur 2 ans est de 63000€.

Le CCAS peut également percevoir des dons et des legs.

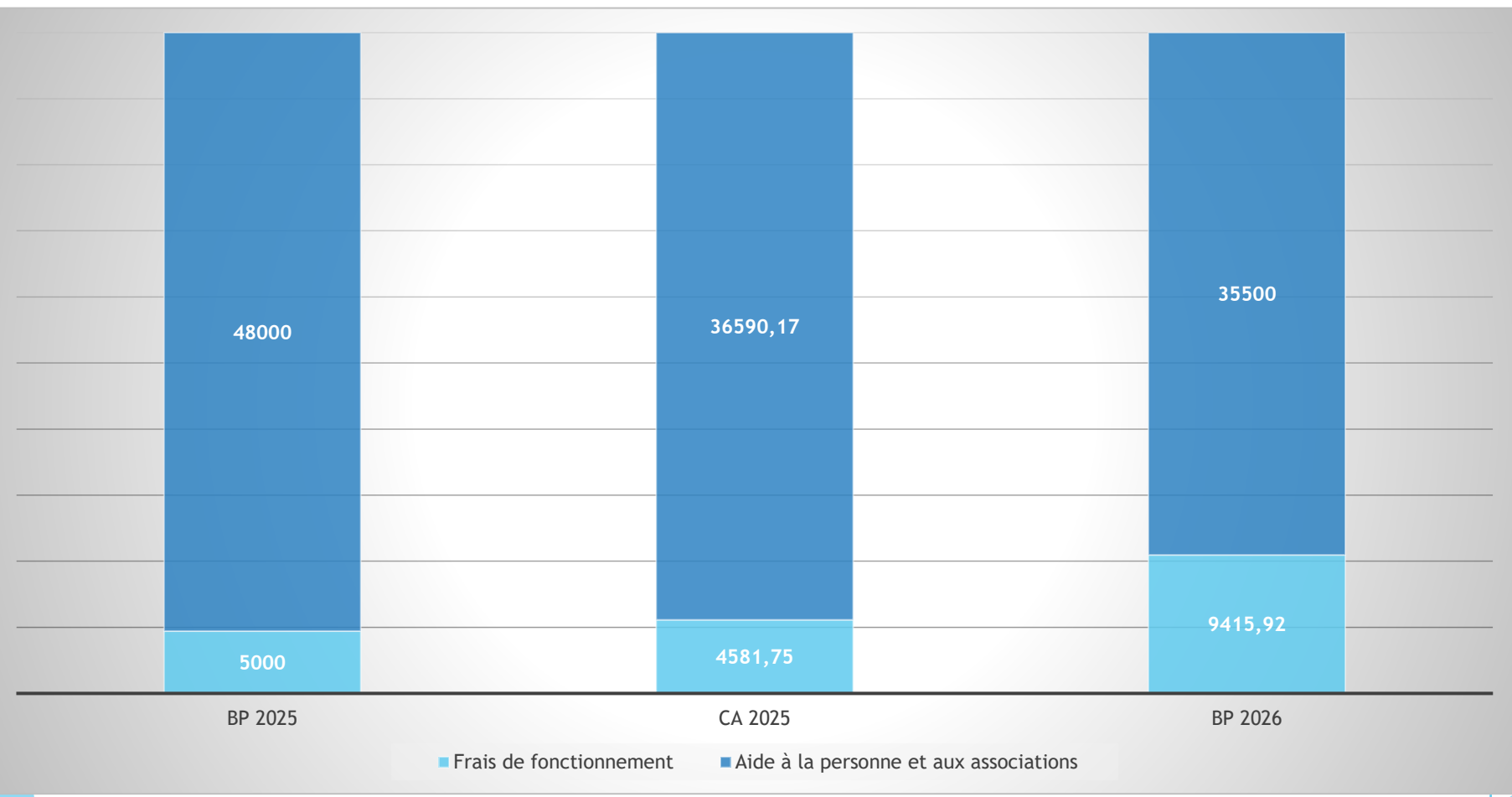
I - LE BUDGET DU CCAS



Les missions du personnel:

- Accueil du public
- Gestion administrative & financière
- Régie
- Traitement de l'aide légale et extra-légale
- Domiciliation
- Suivi de l'ABS
- Gestion du registre nominatif

I - LE BUDGET DU CCAS (hors frais du personnel)



Les aides facultatives (aide énergie, aide facture, compensation ALSH mercredi)

Subvention aux associations

Prestations intellectuelles:
Cotisations & abonnements
Equipements professionnels & outils: fourniture administratives, fluides, alimentation

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

De plus, constat est fait que le non-recours aux prestations sociales accroît le risque de précarité socioéconomique et d'isolement des individus qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre.

En France, le Taux de non-recours au minimum vieillesse est de 50%, 34% pour le RSA et 30% pour l'assurance-chômage(DREES 2022)

- **Lecture** : si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (1 014 euros par mois pour une personne seule), 5,1 millions de personnes sont pauvres, soit 8,1 % de la population.

Source : Insee - Données 2022 - © Observatoire des inégalités

Combien de pauvres en France ?			
	Seuil de pauvreté en euros par mois	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté en %
Seuil de pauvreté de 40 %	811	2,4 millions	3,7
Seuil de pauvreté de 50 %	1 014	5,1 millions	8,1
Seuil de pauvreté de 60 %	1 216	9,1 millions	14,4

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

2.2. Les données au plan local et enjeux identifiés

La ville d'Auzerville-Tolosane est la 4^{ème} ville en nombre d'habitants sur les 36 communes du Sicoval,

Soit une augmentation de 1,2% sur la période de 2014-2021,

Au 1er Janvier 2026, la ville compte 4934 habitants (4721 habitants en 2025)

Le recensement Insee 2024 précise que la population sera de 5081 habitants en 2027.

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

2.2. Les données au plan local et enjeux identifiés

Vieillesse de la population et perspectives à l'horizon 2040 ?

La commune présente une structure démographique marquée par une proportion significative de personnes âgées de 60 ans qui est inférieure aux moyennes observées à l'échelle du Sicoval, dans le département et au niveau national.

Cette situation place Auzeville-Tolosane dans une dynamique intermédiaire qui reste à surveiller : la commune reste relativement jeune comparée à la moyenne française, tout en enregistrant un vieillissement progressif conforme aux grandes tendances nationales.

2011	2011	2016	2022
0 à 14 ans	15,2	14,2	14,8
15 à 29 ans	29,4	33,7	34,6
30 à 44 ans	14,3	15,1	15,5
45 à 59 ans	17,4	17,3	15,8
60 à 74 ans	14,8	11,6	11,1
75 ans ou +	9,0	8,1	8,3

Sources : Insee,
RP2010, RP2016 et
RP2022, exploitations
principales, géographie
au 01/01/2025

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

- Des inégalités sociales et de la précarité :

Les habitants de la ville ont un niveau de revenu médian de 29 070€ (2021) supérieur à la moyenne nationale qui est de 22 400 €.

Mais cette réalité masque les inégalités sociales importantes sur le territoire qui se manifestent par une augmentation importante à la distribution alimentaire des associations caritatives.

Depuis la mise en place de la gestion en flux, la rotation des logements devrait permettre à la commune d'obtenir plus d'offres de logements sociaux des 6 bailleurs sociaux.

Concernant le nombre de demandes de logements

Commune	choix 1	choix 2	choix 3	choix > 3	Total
AUZEVILLE TOLOSANE	310	350	259	1018	1997

Répartition des demandes de logements

T1	2
T2	37
T3	27
T4	57
T5	53
T6	18
Total	194

Entre 2024 et 2025, + de 131 demandes de logements prenant en compte toutes les typologies: + 7% (pour rappel, c'était +11% en 2024)

Nombre de demandes satisfaites depuis le 01 janvier 2025: 14 (effet gestion en flux?, nvx logements?)

A noter également une insertion socio professionnelle qui se heurte à de multiples freins périphériques : logement, mobilité, santé, handicap, mode de garde pour les enfants.

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2026 DU CCAS

3.1. Le champ de compétence réglementaire du CCAS

L'article 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous la forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Le CASF énumère les compétences obligatoirement exercées par le CCAS :

- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire :

Il s'agit ici principalement de l'instruction des demandes d'accès à l'aide sociale effectuée pour le compte du Département, lors de l'admission des personnes âgées ou des personnes handicapées en établissement, ou à un dispositif d'aide à domicile.

En 2025, 336 rendez-vous ont été assuré par le CCAS (619 en 2024)

Baisse significative (Utilisation partielle du logiciel) 45 nouvelles familles inscrites pour autant

Accès aux droits / Accompagnement éducatif et budgétaire, emploi, logement et personnes âgées ou en situation de handicap

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2026 DU CCAS

▫ Il réalise une Analyse des Besoins Sociaux :

Cette obligation a été introduite par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, et figure dans les articles R.123-1 et R.123-2 du CASF : « Les CCAS ou CIAS procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relèvent d'eux, et notamment ceux des familles,

des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté en conseil d'administration. ».

Un décret du 21 juin 2016 a cependant modifié ces dispositions, en supprimant le caractère annuel de l'obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux, celle-ci devant désormais être réalisée « dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ».

L'installation du nouveau CCAS nécessitera de retravailler l'ABS en 2026 soit en interne ou externe.

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2026 DU CCAS

▫ Il propose une élection de domicile pour les personnes sans domicile stable (Article L.264-1 du CASF) :

« Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un CCAS ou d'un CIAS, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet. ».

Cette activité est en constante augmentation :

- 2023 : 23 personnes sont domiciliées au CCAS
- 2024: 36 attributions soit 13 personnes en plus
- 2025: 36 domiciliations (7 sorties et 7 entrants)

IV. Des compétences optionnelles

4.1 L'aide sociale facultative :

La définition des compétences optionnelles du CCAS découle directement de la mission générale qui lui est confiée, en matière de prévention et de développement social (article 123-5 du CASF)

Un nouveau règlement des aides facultatives a été validé et permet d'orienter les décisions de la commission permanente.

Ce règlement clarifie le champ d'intervention du CCAS, avec l'énoncé de principes :

- Principe de subsidiarité,
- Caractère ponctuel de l'aide,
- Principe de complémentarité.

BP 2025	CA 2025	BP 2026
48 000€	36890,17€	35 500€

Le BP 2026 prévu est de 35 500 € qui se traduit par le versement aux associations de la subvention de 2026 (12 000€ + 1500) et surtout de maintenir les aides facultatives soit 17 000€ en 2026 (au lieu de 14500 € en 2024 et 20 000€ en 2025 dans le BP).

IV. Des compétences optionnelles

4.2 les dispositifs portés par le CCAS

- Le soutien aux associations

Le CCAS soutient les associations œuvrant dans son champ de compétences sous forme de subvention pour un montant de 13 500€ pour 2026.

Le budget alloué aux associations reste constant et devrait s'élever à 13 500€.

- Secours populaire:	6500€
- Secours catholique:	1500€
- Resto du cœur:	4000€
- Autres associations :	1500€

Nouveauté 2026: Chapitre 62

Prestation de services extérieurs:	4000€
------------------------------------	-------

IV. Des compétences optionnelles

- La gestion du plan canicule

En complément à ses missions, le service à la charge du plan canicule sur la commune.

En 2023, un contact avec les anciens inscrits a été réalisé afin de procéder, s'ils le souhaitent au renouvellement de leur inscription. Ce contact a été aussi largement diffusé auprès des partenaires (Maison des solidarités, services d'aide à domicile...) ,

En 2025, 44 personnes se sont inscrites sur le registre (+4 en 2024).

Cette évaluation de leur degré de « risque » permet d'établir le rythme des appels téléphoniques et de la vigilance particulière à avoir en fonction du déclenchement de l'alerte canicule. Les astreintes de week-end sont assurées par les élus,

Le plan canicule est articulé autour de 3 niveaux de vigilance vert, orange, rouge. À partir du niveau vigilance rouge canicule, les attendus de la préfecture exige un renforcement des week-end et jours fériés des appels téléphoniques ainsi que l'ouverture des lieux rafraîchis.

Lors de l'année 2025, l'alerte canicule de niveau 3 a été déclenché à deux reprises (juin et Aout 2025)

Comme chaque année, avec le renfort des élus, le service a assuré une veille sociale et sanitaire en appelant régulièrement les personnes très à risque et moyennement à risque.

En majorité, les personnes contactées sont satisfaites et rassurées par la démarche mise en œuvre.

V - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse des besoins sociaux, dans ses conclusions, a pu préconiser l'élargissement du champ d'intervention du CCAS.

Le CCAS décline en lien avec ses missions obligatoires un accompagnement intercalaire, qui permet aux publics en vulnérabilité de raccrocher avec un lien d'aide, des accès aux droits, du maintien à domicile...

Le CCAS fait attention à ne pas se substituer pas aux compétences des institutions et des associations.

Le CCAS se doit d'être garant de la continuité des actions engagées et d'adapter son action au regard des besoins du territoire avec des actions cibles comme:

- La mise en œuvre d'ateliers de prévention: 6 ateliers (26 séances) pour 97 participants

- ACTIOM (ma commune ma santé) Années 2024 et 2025 jusqu'au 31 août :

- ▶ Au total en cumulé depuis 2024 : 11 foyers bénéficiaires comprenant 15 personnes

- ▶ Situation professionnelle des personnes depuis 2024 :

- ▶ 12 retraités dont 4 couples et dont un couple qui n'avait pas de mutuelle en 2025, et dont 4 personnes vivant seules retraitées
- ▶ 1 demandeur d'emploi vivant seule
- ▶ 2 travailleurs non salariées vivant seules

- ▶ Âges entre 55 ans et 75 ans

V - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (suite)

- Les aides financières: 7 demandes prêts accordées, 48 aides financières accordées
 - (20 dons, 28 aides classe découvertes)
- Les aides alimentaires: 14 foyers (44 personnes) ont bénéficié de bons et/ou chèques d'accompagnement personnalisé / Augmentation importante (+6 familles en 2024)
- Le suivi des associations émergeant au budget du CCAS: Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur.
- La semaine bleue: aînés présents aux restaurants scolaires

VI - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Proposition Budget 2026

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	DEPENSE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
11	Charges à caractère général	17 840,58 €	4 783,61 €	11 564,18 €	3 973,54 €	5 000,00 €	4 581,75 €	9 415,92 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	52 557,05 €	52 557,05 €	64 174,28 €	59 180,65 €	63 905,56 €	47 833,00 €	41 000,00 €
62	Prestation de service extérieurs							4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00 €	23 589,02 €	29 000,00 €	12 664,02 €	48 000,00 €	36 890,17 €	35 500,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €
68	Dotation provisoires						1 625,72 €	1 700,00 €
	TOTAL	100 397,63 €	80 929,68 €	106 238,46 €	75 818,21 €	118 405,56 €	90 930,64 €	93 615,92 €
Chapitre	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
2	Résultat de fonctionnement reporté	30 097,63 €	30 097,63 €	25 238,46 €	25 238,46 €	36 405,56 €	36 582,76 €	27 152,12 €
74	Dotations et participations	70 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	85 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	64 463,80 €
75	Autres produits de gestion courante	300,00 €	6 070,51 €	1 000,00 €	1 985,31 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
77	Produits spécifiques					0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
	TOTAL	100 397,63 €	106 168,14 €	106 238,46 €	112 223,77 €	118 405,56 €	118 082,76 €	93 615,92 €
INVESTISSEMENT								
Chapitre	DEPENSE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
27	Autres immobilisations financières	11 000,00 €	9 465,00 €	13 000,00 €	3 662,28 €	8 000,00 €	4 546,21 €	6 000,00 €
	TOTAL	11 000,00 €	9 465,00 €	13 000,00 €	3 662,28 €	8 000,00 €	4 546,21 €	6 000,00 €
Chapitre	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
27	Autres immobilisations financières	11 000,00 €	10 765,00 €	13 000,00 €	3 662,28 €	8 000,00 €	4 546,21 €	6 000,00 €
	TOTAL	11 000,00 €	10 765,00 €	13 000,00 €	3 662,28 €	8 000,00 €	4 546,21 €	6 000,00 €